



Centre Paralbatros

Parachutisme professionnel

Formulaire de réservation au stage de formation ou aux tests d'examen pratique en vol

Site : www.paralbatros.freMail : contact@paralbatros.fr**Etat civil.**

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle.		Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Adresse		Code Postal	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Ville	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Tél domicile		Tél bureau	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Tél portable	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Email		<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Nationalité	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Profession	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Sport pratiqué	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Date de naissance	<input style="width: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 20px;" type="text"/>	Poids	<input style="width: 20px;" type="text"/> kg	Taille	<input style="width: 20px;" type="text"/> cm

Aéronautique.

Qualification	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Expérience	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Titres et brevets	<input style="width: 100%;" type="text"/>		

Personne à prévenir en cas d'accident.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle.		Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Adresse		Code Postal	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Ville	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Lien de parenté	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Tél domicile	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Mobile	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Périodes souhaitées.

Formation Para Pro	<input type="checkbox"/>	date	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Tests Para Pro	<input type="checkbox"/>	date	<input style="width: 100%;" type="text"/>
--------------------	--------------------------	------	-------------------------------------------	----------------	--------------------------	------	-------------------------------------------

DECLARATION DU STAGIAIRE

Je soussigné (e),

Nom :**Prénom :**J'ai pris connaissance des arrêtés mentionnés ci-après en **annexe IV** :

- m'engage à respecter les consignes de sécurité définies dans les arrêtés concernant l'activité parachutiste ;
- m'engage à respecter le domaine de vol de la voile et le programme défini par l'instructeur ;
- reconnais l'autorité de l'instructeur et m'engage à respecter ses directives ;
- ne souffre d'aucun problème physique ou psychologique particulier ;
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des conditions générales de vente du stage de formation ou d'examen pratique en vol parachutiste professionnel.

Fait à :**le :**

Signature de l'intéressé (e) :

(Porter la mention « lu et approuvé » suivie de « bon pour accord »).



ANNEXE I
FORMATION ou EXAMEN EN VOL PARACHUTISTE PROFESSIONNEL

Conditions financières
Nos tarifs sont TTC.

<p>Forfait formation saut individuel pour personnel stagiaire parachutiste professionnel*: <i>Sur présentation du niveau élémentaire en chute et de la carte de stagiaire.</i></p>	<p>Saut à 3000m : 65 € Saut à 2000m : 50 € Saut à 1000m : 25 € Largage de deux colis à 150m : 45 €</p>
<p>Le forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation pédagogique et le suivi - Le saut <p><i>La location du matériel et le pliage du parachute par l'instructeur sont en option. Pour les sauts de VR/VC/FREE FLY/VIDEO/saut avec charge/saut de nuit et largage de petits colis, un instructeur équipé d'une vidéo vous accompagne pendant toute la durée du vol et/ou du saut.</i></p> <p><i>*Cette formation en vol vous permet d'acquérir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des compétences dans le domaine de la chute libre (Précision d'Atterrissage, Voltige, Free Fly, chute dos, Voile Contact, Vol Relatif, largage de matériel, saut avec charge, saut de nuit et saut Vidéo) - Des compétences pour l'organisation en sécurité d'une séance de saut ou de travail aérien, - Des compétences pour le largage de matériel type petits colis. <p><i>Le prix de la rotation aéronef et/ou de la place avion varient en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de saut et de la durée du vol.</i></p> <p>Les tarifs des sauts individuels indiqués ci dessus ne vous sont communiqués qu'à titre indicatif. La place avion de l'instructeur, correspondant à la hauteur du saut, est payée par le stagiaire. Il vous est fortement conseillé de prendre en complément une assurance individuelle accident annuelle qui couvrira notamment les frais médicaux dans le cas de dommage corporel.</p>	

<p>Forfait place avion pour personnel possédant la licence parachutiste professionnel: <i>Sur présentation de la licence de parachutiste professionnel en cours de validité et de l'assurance RC.</i></p>	<p>Saut de 3000m à 4000m : 42 € Saut à 2000m : 30 € Saut à 1000m : 18 €</p>
<p>Le forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le saut <p><i>La location du matériel et le pliage du parachute par l'instructeur sont en option. Le prix de la rotation aéronef et/ou de la place avion varient en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de saut et de la durée du vol.</i></p> <p>Les tarifs « place avion » indiqués ci dessus ne vous sont communiqués qu'à titre indicatif.</p>	

<p>Forfait formation pilote biplace : Saut à plus de 3000m</p>	<p>Sur demande, devis gratuit.</p>
<p>Le forfait comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 sauts minimum sont nécessaires à la formation pilote biplace - La formation pédagogique, l'encadrement et le suivi - Le droit de plate-forme - Un carnet de progression en chute - La location du matériel (parachute, casque, radio, combinaison, altimètre, gaine) - Une instruction théorique et pratique sur le parachute et le pliage de la voile principale. <p>Pour être admis en formation, le candidat doit remplir les conditions minimum suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détenir une licence de parachutiste professionnel valide ; - une assurance individuelle, RC et accident, est obligatoire. - justifier d'un total minimum de 1000 sauts en chute libre dont au moins 200 sauts dans les 24 derniers mois et au moins 100 sauts dans les 12 derniers mois. 200 sauts au moins doivent avoir été effectués en utilisant un dispositif d'ouverture à extracteur souple. - satisfaire aux deux sauts des tests de sélection pratique définis dans l'annexe. <p>Taxe droit de plate-forme : La taxe est régler sur place le jour du saut.</p>	
<p align="right">45 € par personne et par an</p>	



ANNEXE II
TARIFS MONTAGE, PLIAGE ET LOCATION MATERIEL

Conditions financières
Nos tarifs sont TTC.

Forfait pliage parachute de secours

90 €

Il comprend la vérification du sac harnais, voile principale, déclencheur de sécurité et le pliage du parachute de secours. Le changement d'un élément défectueux du parachute est au frais du propriétaire.

Forfait montage d'un parachute neuf

110 €

Montage sac harnais parachute et pliage de la voile de secours :

- Parachute appartenant à « Paralbatros » :

Le pliage est effectué par le personnel qualifié de la DGAC.

- Parachute détenu à titre personnel :

Le pliage est effectué par le personnel qualifié du ministère de la jeunesse et des sports ou par la direction générale de l'aviation civile ou par un spécialiste qualifié Plieur de Matériels Hors Dotation (PMHD) du ministère de la défense.

Forfait pliage parachute principal biplace

08 €

Forfait location de matériel, instruction pliage et conditionnement des colis

30 €

Le forfait comprend :

le moyen radio, un anémomètre, les agrès d'arrimages, les colis grées prêt à larguer, les cartes VAC, les cartes aéronautiques, des TID, des combinaisons adaptées pour l'épreuve de Vol Relatif, un "gilet de plomb", les panneaux de signalisation et de balisage pour le marquage des zones, manche à vent et/ou flamme de tendance éventuellement des artifices fumigènes, 1 à 2 parachutes de sauvetage ou 1 à 2 harnais de sécurité avec parachutes pour le largage.

Forfait location parachute Biplace

25 €

Forfait location parachute (VC / VR ou PA) pour chaque saut individuel

7 €

Pour tous renseignements prendre contact avec Xavier votre instructeur.

NB : Pièces à joindre à la fiche d'inscription ou à remettre à l'instructeur sur place le jour du saut :

- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de pièce d'identité
- 1 photocopie de licence parachutiste professionnel si déjà breveté
- une enveloppe (timbre au tarif normal)
- une attestation d'assurance individuelle accident. Cette assurance doit garantir les risques liés à la pratique d'activités aériennes parachutiste solo et/ou biplace aussi bien dans le cadre d'une structure professionnel, associative ou à titre privé.
- un carnet de sauts de parachutiste professionnel, sportif ou militaire éventuellement.
- un carnet parachute éventuellement.
- tous les documents à votre convenance pouvant vous aider dans la formation de pilote biplace emport de passager.

Pour tous renseignements concernant ce sujet, contacter le siège social du S.N.P.P.

- Assurance Mr LHOPITALIER Pierre – tel. 06 11 62 40 06 - Email : abeilleparachutisme@yahoo.fr



ANNEXE III REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PARALBATROS PARACHUTISME

Conditions générales :

L'école organise des stages de formation parachutiste et, à ce titre, met à la disposition de ses stagiaires du matériel et une infrastructure.

Les stagiaires s'engagent à respecter d'une part l'ensemble de ce matériel et, d'autre part, les consignes de sécurité.

Météo :

L'instructeur reste seul habilité à juger des conditions météorologiques et du niveau des stagiaires, permettant ou non le l'exécution du saut.

Les outils pédagogiques :

Dans le cas d'une formation parachutiste assistée de moyen audiovisuel et sauf avis contraire de votre part, nous disposons d'un droit d'usage sur les images réalisées. Dans tous les cas, les supports utilisés resteront exclusivement notre propriété et pourront servir de support publicitaire à notre profit. La vidéo est utilisée à des fins pédagogiques. Parachute, casque et radio sont portés pendant votre formation.

Rendez vous :

Une fois le rendez-vous fixé en fonction de vos souhaits et de nos disponibilités, nous vous demandons un préavis de 48h en cas d'empêchement, afin de prévoir et de pouvoir planifier un autre rendez-vous.

Modalités pratiques :

L'instructeur se réserve le droit d'exclure d'un stage toute personne qui :

Enfreindra délibérément les consignes données par l'instructeur, par son état de santé physique ou psychologique serait jugé inapte au saut, et d'une manière générale, toute personne qui enfreindrait les règles élémentaires de bonne conduite au point de perturber le bon déroulement de la formation, dans tous les cas, les sommes versées ne seront pas remboursées.

Déroulement de la formation :

Connaissance du matériel, pliage voile principale, équipement et saut avec gaine, équipement et saut avec passager humain pour pilote biplace, règles et consignes de sécurité, sauts spéciaux, les différentes sorties d'un aéronef, largage de matériel type petits colis, cours théoriques tout au long du stage, les différentes techniques de saut,

Equipement recommandé :

Chaussures montantes, pour un bon maintien de la cheville et vêtements de sport, un ensemble de saut pour la chute libre (casque, altimètre, altimètre sonore, lunette, gants, coupe sangle, un parachute individuel), une combinaison adaptée pour le saut avec emport de passager éventuellement, un ensemble de saut parachute biplace éventuellement.

Santé :

Vous devez être :

- en bonne santé physique et mentale et ne pas être atteint d'une affection contre-indiquant le saut en parachute et en particulier pathologie cardiovasculaire, épilepsie et ne pas être en état de grossesse.
- Ne pas avoir consommé de boisson alcoolique dans les 5 dernières heures.
- Ne pas avoir effectué de plongée sous-marine dans les 48 heures.

En cas d'accident, le stagiaire autorise sans réserve l'école à mettre en œuvre toutes les procédures qui paraîtront nécessaires.

Modalités de réservation :

Contactez-nous afin de convenir ensemble de la date de votre stage sur **l'aérodrome de Guiscriff** :

- par courrier ou par Fax, imprimez et envoyez-nous le formulaire de fiche d'inscription à l'adresse de bas de page.

Paralbatros - 1 rue Kergalan 56270 Ploemeur
Mobile : 06.64.95.54.39 - Télécopieur : 02.97.86.09.09
Email : contact@paralbatros.fr - Site : www.paralbatros.fr.



ANNEXE IV TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT L'ACTIVITE PARACHTISTE PROFESIONNEL

Les textes qui concernent les pilotes d'aéronefs...

1. Arrêté ministériel du 31 juillet 1981 relatif aux Brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs).
Publié(e) au Journal officiel "Lois et Décrets" complémentaire du 08 septembre 1981 page 8082
2. Arrêté du 4 mai 2000 relatif aux programmes et régime des examens du brevet et de la licence de pilote d'aéronef ultraléger motorisé. J.O n° 138 du 16 juin 2000 page 9073

Les textes qui concernent les parachutistes professionnels...

3. Arrêté du 03/12/1956 - JO du 19/01/1957 :
Relatif à la création d'un brevet et d'une licence de parachutiste professionnel et d'une qualification d'instructeur.
Modifié par :
Arrêté du 25/04/1962 - Article 7 - JO du 02/06/1962 page 1236
Arrêté du 28/07/1978 - Article 1 - JO du 29/08/1978 page 6792
Arrêté du 29/07/1987 - JO du 29/11/1987 page 13955
4. Arrêté du 25/04/1962 - JO du 02/06/1962 :
Relatif au programme et régime de l'examen pour l'obtention du brevet et de la licence de parachutiste professionnel.
Modifié par :
Arrêté du 29/07/1987 - JO du 29/07/1987 page 13955
Arrêté du 10/07/1991 - JO du 26/07/1991 page 9909
5. Arrêté du 02/12/1988 - JO du 21/07/1989 :
Relatif à l'aptitude physique et mentale du personnel navigant technique de l'Aviation Civile.
Modifié par :
Arrêté du 02/10/1992
6. Arrêté du 4 avril 1990 modifié (*J.O.R.F. du 21 avril 1990*) :
Relatif à l'utilisation des parachutes
Modifié par :
Arrêté du 25 mai 2000 (*J.O.R.F. du 9 juin 2000*)

Les textes qui concernent l'activité aérienne...

7. Arrêté du interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
8. Arrêté du 04/04/1996 relatif aux manifestations aériennes et ses annexes. (J.O. du 24/04/1996 p. 6518 à 6524).
9. Arrêté du 02/12/1988 - JO du 21/07/1989 :
Relatif à l'aptitude physique et mentale du personnel navigant technique de l'Aviation Civile.
Modifié par :
Arrêté du 02/10/1992
10. Arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale (publié au J.O. du 30 août 1991) étendu aux T.O.M. et à la collectivité territoriale de Mayotte par l'arrêté du 22 février 1993 (publié au J.O. du 24 mars 1993)

Bas du formulaire